

**FEDERATION EUROPEENNE  
DES BANQUES ALIMENTAIRES**

53 avenue de Général LECLERC  
92340 BOURG-LA-REINE

**STATUTORY AUDITORS REPORT ON THE FINANCIAL  
STATEMENTS**

Year ended December 31, 2017

In compliance with the assignment entrusted to us by your general assembly we hereby report to you, for the year ended December 31, 2017, on:

- the audit of the accompanying financial statements of **Fédération Européenne des Banques Alimentaires**,
- the justification of our assessments,
- the specific verification and information required by law.

These financial statements have been approved by your board of directors. Our role is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

**I. Opinion on the financial statements**

We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France; those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit involves performing procedures, using sampling techniques or other methods of selection, to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made, as well as the overall presentation of the financial statements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of **Fédération Européenne des Banques Alimentaires** as at 31 December

2017 and the results of its operations for the year then ended in accordance with French accounting regulations.

## **II. Justification of our assessments**

In accordance with the requirements of article L. 823-9 of the French Commercial Code relating to the justification of our assessments, we inform you that the assessments which we have focused on the appropriateness of accounting principles applied.

These assessments were made as part of our audit of the financial statements taken as a whole, and therefore contributed to the opinion we formed which is expressed in the first part of this report.

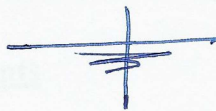
## **III. Specific procedures and disclosures**

We have also performed, in accordance with professional standards applicable in France, the specific verifications required by French law.

We have no matters to report as to the fair presentation and the consistency with the financial statements of the information given in the management report of Board of Directors and in the documents addressed to the members with respect to the financial position and the financial statements.

Paris, le 09 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes



Bernard RIVOIRE

Bruno de THIEULLOY

*This report should be read in conjunction with, and construed in accordance with, French law and professional auditing standards applicable in France.*

**FEDERATION EUROPEENNE  
DES BANQUES ALIMENTAIRES**

53 avenue de Général LECLERC  
92340 BOURG-LA-REINE

***RAPPORT DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2017***

**FEDERATION EUROPEENNE  
DES BANQUES ALIMENTAIRES**

53 avenue de Général LECLERC  
92340 BOURG-LA-REINE

*Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice Clos le 31 Décembre 2017*

Madame, Monsieur,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fédération Européenne des banques alimentaires** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de la Fédération sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de votre Fédération.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 09 mars 2018



Bernard RIVOIRE  
Bruno de THIEULLOY  
Commissaires aux comptes

**FEDERATION EUROPEENNE  
DES BANQUES ALIMENTAIRES**

53 avenue de Général LECLERC  
92340 BOURG-LA-REINE

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31.12.2017**

BILAN au 31/12/2017

- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE
- ANNEXE SUR LES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTE

LE GOUVERNEMENT DES MARQUES ALIMENTAIRES  
 BILAN Inventaire affectation des réserves  
 Exercice 2017

ACTIF	Exercice 2017		Exercice 2016	
	31/12	31/12	31/12	31/12
Immobilisations				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobilisations financières				
Total I			100,00	100,00
Trésorerie				
Disponibilités				
Crédits à recevoir				
Crédits à payer				
Autres créances				
Autres dettes				
Autres produits d'avance				
Autres produits				
Total II			20 000,00	2 000,00
Total III			120 000,00	12 000,00
Autres produits				
Autres produits				
Autres produits				
Autres produits				
Total IV			20 000,00	2 000,00
Total V			140 000,00	14 000,00
Autres produits				
Autres produits				
Autres produits				
Autres produits				
Total VI			140 000,00	14 000,00
Total VII			280 000,00	28 000,00

BILAN au 31/12/2017





FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES  
BILAN (avant affectation des résultats)  
EXERCICE 2017

ACTIF	Exercice 2017			Exercice 2016
	Brut	Amortissements et provisions	Net €	Net €
ACTIF IMMOBILISE				
marque les Oiseaux/FEBA			5 898,67	5 898,67
Installations techniques, matériel				
Informatique	793,77	333,12	460,65	725,24
immobilisations financières				
Autres (dépôt et cautionnement)			3 644,95	3 644,95
<b>Total I</b>			<b>10 004,27</b>	<b>10 268,86</b>
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en cours				
avoir fournisseur				
Subventions à recevoir				
Cotisations à recevoir				
Produits à recevoir			20 000,00	2 890,00
Charges constatées d'avance			117,42	6 708,23
Valeurs mobilières			171 410,02	231 650,92
Livret A			82 052,95	81 442,14
Disponibilités			77 158,37	56 776,91
Caisse			2,02	
<b>Total II</b>			<b>350 740,78</b>	<b>379 468,20</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices(III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>Total Actif I+II+III+IV+V</b>			<b>360 745,05</b>	<b>389 737,06</b>
PASSIF			Exercice 2017	Exercice 2016
CAPITAUX PROPRES				
Réserves RUP			1 405,80	1 405,80
Réserves pour projets associatifs				
Report à nouveau			162 395,09	158 145,36
Résultat de l'exercice			15 170,95	4 249,73
<b>Total I</b>			<b>178 971,84</b>	<b>163 800,89</b>
Subvention d'investissement			15 000,00	15 000,00
Sub invest inscrite au compte de résultat			-15 000,00	-15 000,00
<b>Total II</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provisions pour risques et charges			25 000,00	20 000,00
Provisions pour charges				
<b>Total III</b>			<b>25 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
DETTES				
Factures non parvenues			800,00	800,00
Factures Fédérations nationales non parvenues			21 325,07	44 700,00
Produits constatés d'avance			133 600,00	155 772,86
Charges à payer			1 048,14	4 663,31
Autres dettes				
Banque				
<b>Total IV</b>			<b>156 773,21</b>	<b>205 936,17</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>Total Passif I+II+III+IV+V</b>			<b>360 745,05</b>	<b>389 737,06</b>
MONTANT HORS BILAN				
Engagement donné: contrat crédit bail photocopieur en cours loyers restant à payer : 3792,00 HT				

COMPTE DE RESULTAT  
EXERCICE 2017

	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Produits d'exploitation :</b>		
Produits de ventes de biens	471,00	420,00
Produits de prestations	13 358,43	11 871,24
Produits de commissions, Agences	254 388,04	223 773,51
Autres (Indemnité Portugaise)		1 345,00
<b>Total</b>	<b>268 217,47</b>	<b>226 310,75</b>
<b>Charges d'exploitation :</b>		
Personnel salarié et charges externes	142 970,72	107 921,10
Charges projet IPA (UE)		
Charges projet Cargill		
Impôts, taxes et versements assimilés	263,00	230,00
Régimes	11 759,77	13 943,37
Services et traitements	552,00	370,00
Charges sociales	494,00	484,14
Charges projet com	17 199,00	15 226,21
<b>Total</b>	<b>174 338,51</b>	<b>137 974,82</b>
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-III)</b>	<b>93 878,96</b>	<b>88 335,93</b>
<b>Produits financiers :</b>		
Bénéfice du pds bancaire III		
Plus ou moins bénéfices transférés IV		
Produits financiers :		
Produits nets sur passifs de valeurs mobilières de placement	441,74	40,14
Divid A	510,00	800,00
<b>Total V</b>	<b>951,74</b>	<b>840,14</b>
<b>Charges financières :</b>		
Intérêts et charges assimilés		
<b>Total VI</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>951,74</b>	<b>840,14</b>
<b>3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-III+V-VI)</b>	<b>104 830,70</b>	<b>89 176,07</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
sur opérations de gestion		
<b>Total VII</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
sur opérations de gestion		
<b>Total VIII</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des produits (I-III+V+VII)</b>	<b>274 045,13</b>	<b>238 151,89</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII)</b>	<b>174 338,51</b>	<b>137 974,82</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>99 706,62</b>	<b>100 177,07</b>

**COMPTE DE RESULTAT**  
**du 01/01/2017 au 31/12/2017**



FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES  
COMPTE DE RESULTAT  
EXERCICE 2017

	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Produits d'exploitation :</b>		
Subventions Collect Locales	520,00	520,00
Dons des particuliers	13 958,43	11 871,24
Dons entreprises, organismes	253 595,64	222 273,31
Aide Fédération Portugaise		1 315,56
Produits divers		
Cotisations	70 502,00	65 416,00
Autres produits (projet IPA UE)		
Reprise pour provisions pour charges(proj com)		
<b>Total I</b>	<b>338 576,07</b>	<b>301 396,11</b>
<b>Charges d'exploitation :</b>		
Autres achats et charges externes	92 147,94	107 921,15
Charges projet IPA (UE)		
Charges projet Cargill		
Impôts, taxes et versements assimilés	262,00	299,00
Formation	11 759,77	13 955,32
Salaires et traitements	552,00	576,00
Charges sociales	454,00	464,00
Charges projet com	18 199,00	13 325,20
Consultants	22 500,00	
Fundraising	14 677,10	
Dotation amortissement	264,59	68,53
Dotation Prov reloc Brux	5 000,00	5 000,00
Aide projet Fédérations	157 957,78	156 103,31
<b>Total II</b>	<b>323 774,18</b>	<b>297 712,51</b>
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>14 801,89</b>	<b>3 683,60</b>
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
<b>Produits financiers :</b>		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-241,75	-40,13
Livret A	610,81	606,26
<b>Total V</b>	<b>369,06</b>	<b>566,13</b>
<b>Charges financières :</b>		
Intérêts et charges assimilées		
<b>Total VI</b>		
<b>2- RESULTAT FINANCIER ( V-VI)</b>	<b>369,06</b>	<b>566,13</b>
<b>3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>15 170,95</b>	<b>4 249,73</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
sur opérations de gestion		
<b>Total VII</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
sur opérations de gestion		
<b>Total VIII</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Total des produits (I+III+V+VII)	338 945,13	301 962,24
Total des charges (II+IV+VI+VIII)	323 774,18	297 712,51
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>15 170,95</b>	<b>4 249,73</b>



FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES  
 COMPTE DE RESULTAT  
 EXERCICE 2017

<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Produits</b>		
Frais de déplacement gratuits	6 957	2 881
Bénévolat :	10 540	10 444
Traduction : 200 h		2 200
Prestation Orange bénévolat		63 770
Visio conférence abonnement Cisco	2 500	2 500
Assurance bénévoles pour voyages étranger Axa	936	936
Prestations en nature site internet	500	2 000
Total	21 433	84 731
<b>Charges</b>		
Mise à disposition gratuite de biens et services	10 893	10 517
Personnel bénévole	10 540	74 214
Total	21 433	84 731

Modes de calcul	
<b>2016 3 emplois/mois</b>	
Bénévolat 2016 : $9,67 \text{ euros} \times 1,5 \times 3 \times 20j = 870,30 \times 12\text{mois} =$	10 444
Total	10 444
Frais de déplacements gratuits	
Déplact Bénévoles FEBA	1 881
Non remboursement des déplacements pour les assises : 1 personne * 200 euros = Pays-Bas(1)	200
Non remboursement des déplacements pour les conseils d'administration soit 2 pers x 1 CA x 200 eu Belgique (1), Pays Bas(1)	400
soit 2 personnes x 1 CA x 200 euros Belgique(1)Pays Bas(1)	400
Total	2 881

<b>2017 3 emplois/mois</b>	
bénévolat 2016 : $9,76 \text{ euros} \times 1,5 \times 4,5 \times 20j = 1697,40 \times 12\text{mois}$	10 540
Total	10 540
Frais de déplacements gratuits	
Déplact Bénévoles FEBA	1 557
Non remboursement des déplacements pour les assises : 15 personnes * 200 euros = Grèce(1),Angleterre(1),Portugal(2),France(5) Italie(4) Belgique(2)	3 000
Non remboursement des déplacements pour les 5 conseils d'administration soit 200 euros , Espagne (3), Hollande(5), Hongrie(4)	2 400
Total	6 957

FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES

ANNEXE

Exercice 2017

**ANNEXE  
AUX COMPTES ANNUELS  
du 01/01/2017 au 31/12/2017**

1. PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe

Les documents forment :

2. METHODES GENERALES

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et accessoires).

Amortissements

Les logiciels et matériels informatiques sont amortis linéairement sur 3 ans.

Les installations et agencements sont amortis linéairement sur la durée restante du bail.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est produite lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Bénévoles

La valorisation des bénévoles correspond à des charges sociales à 150% de SMIC.

3. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. PRECISION SUR LA METHODE DE COMPTABILISATION

Aucun changement de méthode de comptabilisation n'est intervenu au cours de l'exercice.



**A N N E X E**

Exercice 2017

**1 – PRESENTATION DES COMPTES**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

**2- METHODES GENERALES**

**Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et accessoires).

**Amortissements**

Les logiciels et matériels informatiques sont amortis linéairement sur 3 ans.

Les installations et agencements sont amortis linéairement sur la durée restante du bail.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Bénévolat**

La valorisation du bénévolat correspond, charges comprises, à 150% du SMIC.

**3- CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**4- CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**5- PRECISION SUR LA METHODE DE COMPTABILISATION**

Aucun changement de méthode de comptabilisation n'est intervenu au cours de l'exercice.



**FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES**  
**ANNEXE**  
**EXERCICE 2017**

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

<b>Créances</b>	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances fédérations			
Produits à recevoir	20 000,00	20 000,00	
Charges constatés d'avance	117,42	117,42	
<b>TOTAL</b>	<b>20 117,42</b>	<b>20 117,42</b>	
<b>Dettes</b>	Montant brut	Degrè d'exigibilité du passif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Emprunts au cours d'exercice			
dettes financières diverses			
Factures non parvenues	800,00	800,00	
Charges à payer	1 048,14	1 048,14	
Factures Fédé non parvenues	21 325,07	21 325,07	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	133 600,00	133 600,00	
<b>TOTAL</b>	<b>156 773,21</b>	<b>156 773,21</b>	

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	
<b>a revoir</b>	
Bénévolat	10 540,00
Frais de déplacement gratuits Bénévoles	
Frais de déplacement gratuits MembresCA	6 957,00
Assurance Bénévoles AXA	936,00
Abont Cisco visioconférence	2 500,00
Prestation internet	500,00
Traduction	
<b>Total</b>	<b>21 433,00</b>

**FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES****A N N E X E****EXERCICE 2017****TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 898,67			5 898,67
Immobilisations corporelles informatique	9 310,59			9 310,59
autres	37 932,93			37 932,93
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>53 142,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 142,19</b>

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles informatique	8 585,35	264,59		8 849,94
autres	37 932,93			37 932,93
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>46 518,28</b>	<b>264,59</b>	<b>0,00</b>	<b>46 782,87</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Réserves indisponibles RUP	200,00			200,00
Réserves statutaires RUP	1 205,80			1 205,80
Réserves/ Projets associatifs				
Report à nouveau	158 145,36	4 249,73		162 395,09
Résultat comptable	4 249,73			15 170,95
<b>TOTAL</b>	<b>163 800,89</b>	<b>4 249,73</b>	<b>0,00</b>	<b>178 971,84</b>





**FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES**  
**A N N E X E**  
**EXERCICE 2017**

**TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Subvention Conseil Général	15 000,00			15 000,00
TOTAL	15 000,00	0,00		15 000,00

**TABLEAU DE LA QUOTE PART SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations d'amortissements de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	amortissements cumulés à la fin de l'exercice
quote part subvention Conseil Général	15 000,00			15 000,00
TOTAL	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00

**TABLEAU DES PROVISIONS**

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	provisions à la fin de l'exercice
Provisions Diminution PEAD	20 000,00			20 000,00
Provisions relocalisation Brux	0,00	5 000,00		5 000,00
TOTAL	20 000,00	5 000,00	0,00	25 000,00

## ANNEXE SUR LES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.